



Association Régionale de Copropriétaires de Nantes Atlantique

27 rue du calvaire de Grillaud 44100 NANTES

(* aucune permanence à cette adresse postale

www.arcna.fr Tél : 02 49 44 24 13 Email : arcna@arcna.fr

BULLETIN D'ADHESION ASL

N° d'adhérent:

..... **A**

Une adhésion à l'ARCNA est souscrite par le **Bureau de l'A.S.L** nommée :

Nb de lots principaux :

Adresse

Code Postal : Ville

PRESIDENT(E) de l'A.S.L (ou son Correspondant ARCNA)

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone: Email :@

Profession : Nombre de conseillers :

SYNDIC GESTIONNAIRE

Nom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone: Email :@

COTISATION: Pour les services indiqués au verso, la cotisation à verser lors de la signature est égale à **un droit fixe de 100 €** plus **une part variable de 3,45 € par lot principal**, soit une **cotisation totale** de : **100 € + (..... x 3,45 €) = € (cette somme est plafonnée à 800 €)**

pour la période annuelle **du mois** de : **202.. au mois** de : **202..**

Le contrat est conclu pour **un an**, la cotisation reste acquise en cas de radiation, ou de démission.

L'adhérent s'engage à retourner le questionnaire «*Profil de votre copropriété* » qui lui aura été envoyé par l'ARCNA.

Virement ou chèque à l'ordre de : ARCNA

IBAN : FR3720041010111053860J03213 BIC : PSSTFRPPNTE

Fait à.....le.....

Signature du trésorier de l'ARC Nantes Atlantique

Signature de l'adhérent

Adhérents « ASL » : engagement de prestations.

L'ARC Nantes Atlantique s'engage dans le cadre de la présente adhésion, référencée au recto, à faire accéder le bureau de l'ASL aux services suivants :

- ✓ Accès gratuit aux formations mensuelles pour tous les membres du bureau d'ASL
- ✓ Accès gratuit à des sessions de formations spécifiques
- ✓ Abonnement au bulletin trimestriel de l'ARC/UNARC (et, *sur demande*, un exemplaire supplémentaire par tranche de 50 lots de copropriété).
- ✓ Consultations, sur rendez-vous, lors des permanences
- ✓ Réponses sous 10 jours ouvrables aux consultations par écrit : courrier postal ou courrier électronique adressé à : arcna@arcna.fr en précisant votre n° d'adhérent
- ✓ Bénéfice d'une assurance de responsabilité civile (RC) pour les membres du bureau d'ASL (sous réserve de validation, par l'ARCNA, de la convocation et du procès-verbal de votre dernière AG, si votre ASL n'est pas gérée par un syndic professionnel)
- ✓ Accès à la zone "adhérents" du site de l'ARCNA www.arcna.fr
- ✓ Accès à la zone "adhérents collectifs" du site de l'ARC/UNARC <http://arc-copro.fr>
- ✓ Accès au portail de l'ARC www.leportaildelarc.fr
- ✓ Accès à l'observatoire des charges OSCAR élaboré à partir des annexes 2 et 3 collectées par l'ARCNA

Pour bénéficier rapidement de tous nos services

- *Si vous avez un syndic pro : merci de retourner à l'ARCNA l'un des 2 exemplaires du bulletin d'adhésion, daté et signé, l'autre exemplaire étant à adresser à votre syndic qui devra le retourner à l'ARCNA accompagné du chèque de paiement ou de la copie du bordereau de virement*
- *Si le bureau gère l'ASL : merci de retourner à l'ARCNA le bulletin d'adhésion, daté et signé, sans omettre le chèque de paiement ou de la copie du bordereau de virement et pour sécuriser votre assurance RC, faites valider vos convocations et PV d'AG par l'ARCNA*
- *En cas de renouvellement de votre adhésion, le paiement de la cotisation couvre la période annuelle contiguë à la précédente. Une relance est adressée en cas de non-paiement à l'échéance.*
- *Dans l'attente du paiement : l'assurance RC, l'envoi du bulletin, nos consultations et l'accès individualisé aux sites sont temporairement suspendus.*